

Les communes riveraines de l'aérodrome de Payerne et le DDPS trouvent un terrain d'entente.



Le F-35 ne volera ni le lundi matin, ni le vendredi après-midi. C'est l'accord trouvé par l'armée et les communes / 19h30 / 1 min. / mercredi à 19:30

Un accord a été trouvé entre le Département fédéral de la défense (DDPS) et les communes voisines de la base aérienne de Payerne (VD) sur les nuisances sonores du F-35A et sur le développement économique de l'aérodrome. La région a levé son opposition préventive.

Selon cet accord, les calculs de l'exposition aux nuisances sonores se baseront sur 4200 décollages et atterrissages, soit environ la moitié des mouvements aériens actuels, indique le DDPS mercredi dans un communiqué. De plus, aucun vol d'entraînement avec des F-35A n'aura lieu le lundi matin et le vendredi après-midi.

Les communes et les associations concernées ont retiré leur opposition préventive, ce qui ouvre la voie à la réalisation d'un centre d'entraînement F-35A pour les pilotes et le personnel au sol. Il devrait offrir une quarantaine d'emplois supplémentaires à Payerne.

L'accord fait suite à un échange début septembre entre Viola Amherd, cheffe du DDPS et présidente de la Confédération, les associations impliquées et les communes de la région.